



Injonction de faire rejetée

Par **Sergedelille**, le **08/06/2015** à **19:56**

Bonjour. Suite à des travaux de maçonnerie réalisés en juillet 2014 j'ai fais signer par l'artisan 3 procès verbaux d'état de réserves suite à des malfaçons. malgré plusieurs relances par mail et téléphone celui ci fait la sourde oreille. J'ai donc envoyé une mise en demeure de fin d'exécution de travaux en LRAR le 24/11/14. Ne voyant toujours rien venir, j'ai envoyé au tribunal d'instance de Lille une demande en injonction de faire le 03/0615. Celle ci vient de me revenir rejetée! Motif: "débat contradictoire nécessaire eu égard à la nature des faits exprimés" Que dois-je faire maintenant pour avoir gain de cause? Merci pour vos réponses